

BAGNOLET

Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

283 espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune de Bagnolet.
Le **niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **81 %** (indice de Jackknife).

Flore protégée

Aucune espèce protégée n'est connue à ce jour sur la commune de Bagnolet.

Flore menacée

Aucune espèce menacée n'est connue à ce jour sur la commune de Bagnolet.

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

1 espèce observée à Bagnolet peut justifier la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : le *Torilis noueux* (*Torilis nodosa*). Toutefois, cette espèce n'est déterminante que sous conditions (« Z3 ») et doit présenter davantage de critères pour légitimer la mise en place d'une ZNIEFF.

Le **Torilis noueux** a été observé entre 2001 et 2013 à de multiples endroits de la commune. Cette plante est commune en Seine-Saint-Denis et ne présente pas un réel enjeu dans ce département. Elle s'observe notamment dans les gazons urbains, les friches et en bordure de routes ou de voies ferrées.



© F. Perriat

Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

4 espèces à caractère envahissant ont été observées à Bagnolet.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

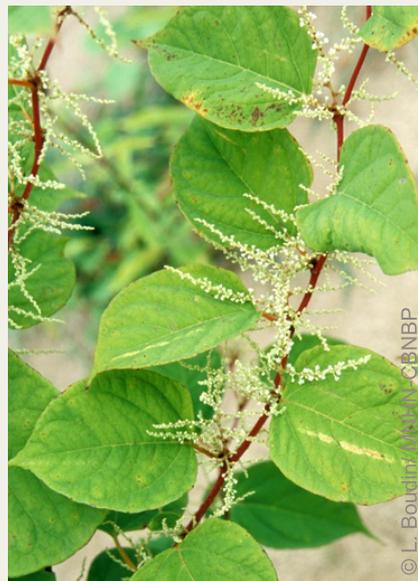
Espèces émergentes	Espèces avérées
Laurier Cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Ailante du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)
	Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)
	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)



Le **Laurier Cerise** recherche les endroits ombragés et les sols riches en éléments nutritifs. C'est une espèce en expansion, disséminée par les oiseaux, qui en consomment les graines.



L'**Ailante du Japon** colonise la plupart du temps les friches, bernes de routes, boisements dégradés et fourrés nitrophiles. Cependant, il peut parfois coloniser des habitats semi-naturels ce qui peut s'avérer problématique.



La **Renouée du Japon** se répand de façon spectaculaire dans les milieux naturels humides, où elle cause de nombreux dommages.



Le **Robinier faux-acacia** colonise surtout les habitats liés aux activités humaines (talus, friches, remblais, etc.). Cependant, son expansion peut parfois avoir lieu dans les milieux semi-naturels.

Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

2 espèces seulement n'ont pas été revues à Bagnolet après 2000, à notre connaissance, et sont aujourd'hui considérées comme menacées en Île-de-France :

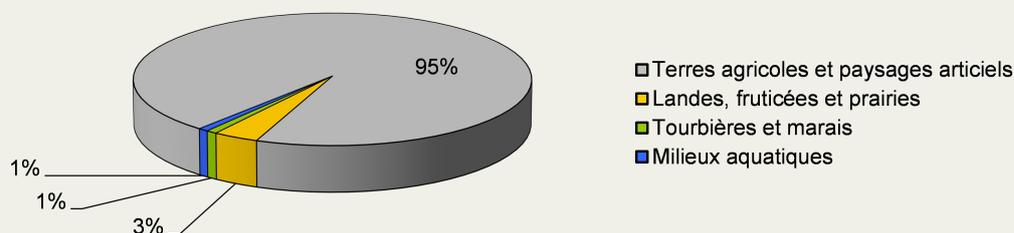
- La Mâche à fruits velus (*Valerianella eriocarpa*) notée en 1860, est aujourd'hui considérée comme vulnérable ;
- Le Tordyle majeur (*Tordylium maximum*) signalé en 1861, est aujourd'hui considéré comme quasi-menacée en Île-de-France.

Ces deux espèces se développent sur des sols secs et dans des milieux perturbés liés aux activités humaines, tels que les friches, les jachères ou encore les bords de routes.

Grands types de végétations

Les **habitats naturels** couvrent une surface de **27,3 hectares**, soit environ **11 %** de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en quatre grands types :

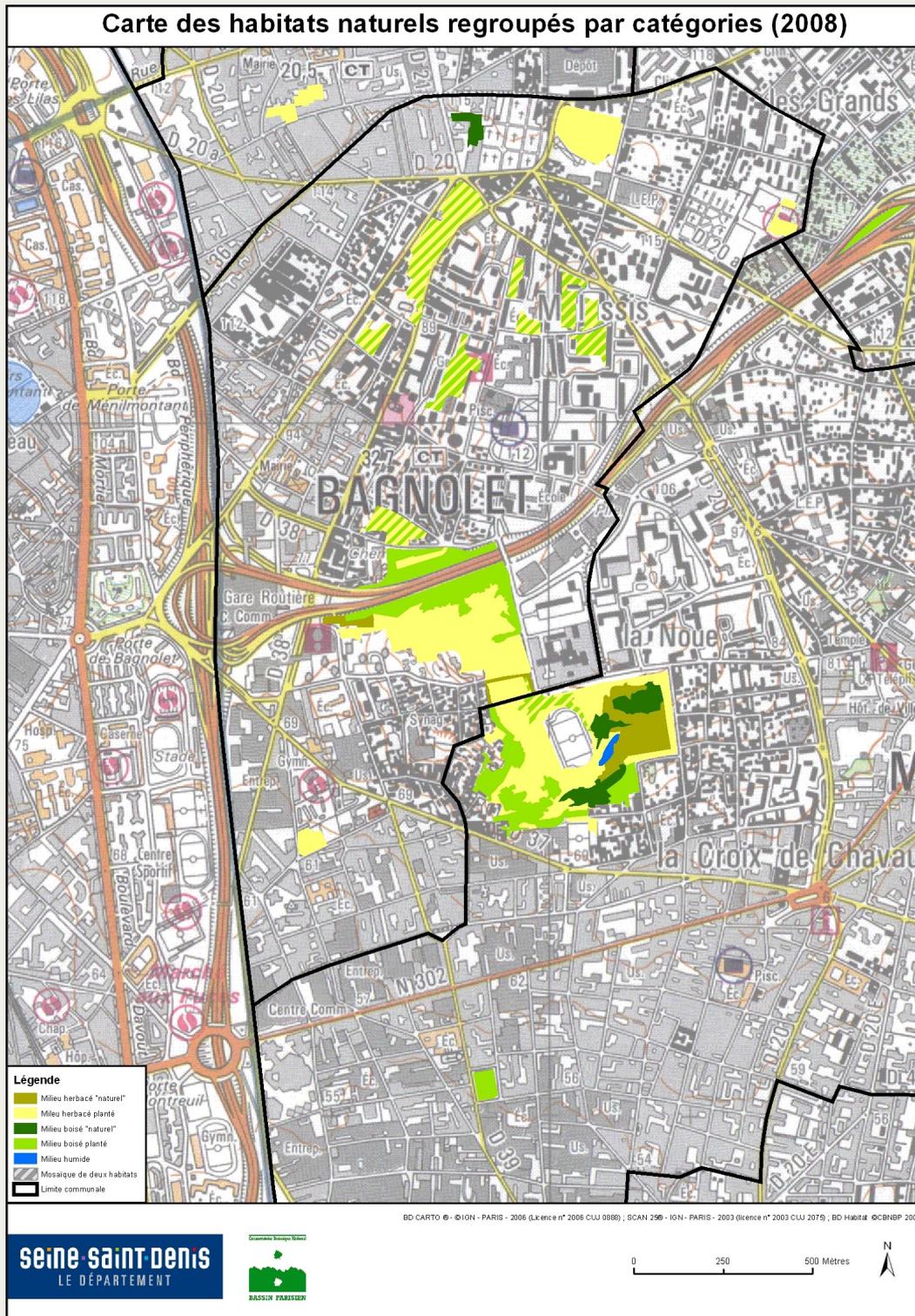
- Les **terres agricoles et paysages artificiels** dominent nettement le paysage (27,1 ha). Cette catégorie se compose surtout de pelouses de parcs (16,8 ha), suivies des plantations de feuillus (8 ha). Les autres habitats sont présents de façon ponctuelle ;
- Les **landes, fruticées et prairies** (0,2 ha) sont uniquement représentés par des fourrés à prunelliers et ronces ;
- Les **milieux aquatiques** sont très ponctuels et exclusivement constitués de végétations de cours d'eau riches en éléments nutritifs ;
- Les **tourbières et marais** sont uniquement représentés par des roselières à massettes (*Typha* spp.).



Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Bagnolet selon leur surface (en pourcentage).

Végétations patrimoniales

Aucune végétation présentant un intérêt patrimonial n'a été recensée sur la commune de Bagnolet.



Pour plus d'informations sur la flore de Bagnoleet, consulter le site du CBNBP :
<http://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93006>

Auteurs : N. Cudennec, F. Lehane et F. Perriat
 Cartographie : J. Monticolo et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Mise en page : H. Bressaud
 Version : 01/2015.